



# Hypothèque judiciaire et succession

Par **Alyouka**, le **15/02/2016** à **23:02**

Bonjour,

J'ai perdu mon père l'an dernier, et me suis retrouvée seule héritière de son bien immobilier. Au moment de la succession le notaire m'a informée qu'une hypothèque judiciaire était inscrite, dont j'ignorais l'existence. Mon père a laissé derrière lui une petite somme d'actifs, qui sera intégralement prélevée pour rembourser cette hypothèque.

Je souhaitais utiliser cette somme pour remettre en état la maison qu'il m'a laissée car je ne veux pas la vendre pour des raisons sentimentales.

J'ai contacté un avocat qui a tenté de demander une remise partielle de la somme, sans aucun succès. L'organisme n'a même pas pris la peine d'argumenter le refus.

Ont-ils le droit de se faire payer sur les actifs alors que l'hypothèque portait sur le bien immobilier ?

Et sachant qu'ils ne m'ont pas informée de la dette alors que j'ai envoyé à cet organisme un courrier pour les informer du décès de mon père ?

Merci par avance de votre attention et des réponses que vous pourrez m'apporter.

Cordialement